

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **MARDI 17 FEVRIER 2026**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 14

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 13

AYANT DONNÉ POUVOIR : 7

Le 17 février 2026, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, légalement convoqué le 11 février 2026 par le Président, s'est réuni à la salle Planjo à Sainte Foy Tarentaise, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Michelle ANXIONNAZ, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Thierry GAIDE

Séiez : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ, Joëlle CAMPERS

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL

Villaroger : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER donne pouvoir à Laurent CHELLE

Gérard VERNAY donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Françoise BESNARD donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Jean-Claude FRAISSARD donne pouvoir à Yannick AMET

Capucine FAVRE donne pouvoir à Serge REVIAL

Patrick MARTIN donne pouvoir à Cécile UTILLE-GRAND

Véronique PESENTI-GROS donne pouvoir à Joëlle CAMPERS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mathieu LECLERCQ est désigné secrétaire de séance

2026-31 AVENANT N°4 AUX MARCHES RELATIFS AUX TRAVAUX « AMELIORATION DE LA CAPACITE EPURATOIRE ET EXTENSION DE LA STATION D'EPURATION A BOURG SAINT MAURICE » - annule et remplace la délibération 2025-247

Le projet d'avenant n°4 aux marchés de travaux relatifs à la construction de la nouvelle station d'épuration intercommunale sise à Bourg-Saint-Maurice a été approuvé par la délibération n°2025-247 en date du 17 décembre 2025.

Toutefois, une erreur d'environ 4 000 € a été constatée dans le montant initial, entraînant la nécessité de procéder à une nouvelle répartition entre les entreprises du groupement de travaux.

Avenant n°4 ERRATUM		Avenant n°4 CORRIGE	
Montant du marché d'origine	18 430 000 € HT	Montant du marché d'origine	18 430 000 € HT
Montant avenant n°3	+ 158 990 € HT	Montant avenant n°3	+ 158 990 € HT
Montant avenant n°4	+ 105 579,90 € HT	Montant avenant n°4	+101 652,70 € HT
Nouveau montant marché	18 694 569,90 € HT	Nouveau montant marché	18 690 642,70 € HT
Soit + 264 569,90 € HT (+ 1,44 %)		Soit + 260 642,70 € HT (+ 1,41 %)	

Nouvelle répartition entre co-traitants (en € HT) :

Désignation	Mauro	Boch	OTV	Mengolli	Merlin	Inexa	TOTAL
Marché origine	5 977 618,10	1 492 381,90	9 578 388	748 612	485 000	148 000	18 430 000
Avenant n°3	10 765	48 800,40	89 223,60	3 601	6 600	0	158 990
Avenant n° 4 corrigé	31 851,90	53 995,80	15 805	0	0	0	101 652,70
TOTAL	6 020 235	1 595 178,10	9 683 416,60	752 213	491 600	148 000	18 690 642,70

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE ET VALIDE** l'avenant n°4 corrigé et modifié comme décrit ci-dessus ;
- **AUTORISE** monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, à engager toute action et à signer tout document.

Yannick AMET

Président

